

AVANT DE COMPLÉTER :

**1. TÉLÉCHARGEZ CE DOSSIER SUR
VOTRE ORDINATEUR**

**2. COMPLÉTEZ-LE À L'AIDE D'UNE
VISIONNEUSE PDF**

(Adobe Acrobat Reader fortement conseillé)

**3. ENREGISTREZ LE DOCUMENT COMPLÉTÉ
SUR VOTRE ORDINATEUR**

Ce document est un formulaire modifiable. Merci de le compléter à l'aide d'un logiciel PDF, de l'enregistrer et de le déposer sur notre plateforme dédiée à cet usage : <https://demat.univ-reims.fr/depot-IA>

Toutes les rubriques figurant dans ce dossier d'inscription doivent être clairement et correctement complétées. Utilisez des lettres CAPITALES d'imprimerie chaque fois que vous devrez répondre par un nom de personne ou un lieu. Si vous ne savez pas compléter, n'inscrivez rien : consulter le site : www.univ-reims.fr/rentree et/ou demandez conseil aux personnes chargées de vérifier le dossier.

Données personnelles de l'étudiant

Votre n° INE ou INES (afin de distinguer les chiffres et les lettres, inscrire les lettres en minuscules) :

- si vous êtes nouveau bachelier(e) : c'est le numéro INES qui figure sur le relevé de notes du baccalauréat (en haut à gauche).
- si vous avez déjà été étudiant(e) : à partir de 1995, votre établissement vous a attribué un numéro INE.

Étudiant(e)s en situation de handicap : vous devez prendre contact le plus rapidement possible avec la Mission Handicap : Tél. 03 26 91 81 00 - courriel : handicap@univ-reims.fr

Code CVEC : le numéro du code (transmis par le CROUS) figure sur votre attestation (12 caractères)

Parcours de l'étudiant : Diplôme et années préparés

- **1er diplôme ou concours préparé** : concerne l'inscription principale (ex : 1ère année de licence AES, 1ère année de Master mention Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales).
- **2ème diplôme ou concours préparé** : concerne les étudiant(e)s qui s'inscrivent parallèlement dans un autre diplôme ou dans une autre préparation à un concours.

Contribution à la Vie Étudiante et de Campus - CVEC

Contribution **OBLIGATOIRE** de 95€ pour tous les étudiants inscrits dans un établissement d'Enseignement Supérieur, quel que soit l'âge ou le niveau d'études.

Elle sera acquittée auprès des CROUS.

Elle est obligatoire pour s'inscrire à l'URCA. Pour tout renseignement : (<https://www.messervices.etudiant.gouv.fr>)

Les étudiants qui sont exonérés du paiement de la CVEC :

- Les étudiants boursiers
- Les étudiants ayant un statut de réfugié ou demandeur d'asile
- Les étudiants inscrits en mobilité

ATTENTION : tous les étudiants doivent cependant obtenir une attestation de paiement de la contribution à la vie étudiante, même les exonérés.

Un numéro est généré pour chaque attestation qui sera nécessaire pour une inscription.

Les étudiants qui ne sont pas assujettis au paiement de la CVEC :

- Les étudiants en BTS
- Les stagiaires en formation continue (formation prise en charge par un employeur ou par un organisme collecteur)

ATTENTION : tous les étudiants non assujettis ne sont pas concernés par la contribution à la vie étudiante. Aucune démarche n'est à effectuer.

Option de l'étudiant

9 Droit Facultatif : Pack Sport Plus (29€) accès à toutes les activités Sportives du SUAPS.

Mode de paiement

10 En période de crise sanitaire, le règlement dématérialisé est à privilégier :

Virement bancaire

CB - Carte bancaire (Sauf e-Carte)

CHB - Chèque bancaire ou postal
(libellé à l'ordre de l'Agent Comptable de l'URCA)

NU - Espèces

Le montant des droits d'inscription vous sera indiqué lors de l'inscription.

Je soussigné(e), certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis ci-dessus à la date officielle de la limite des inscriptions administratives.

à....., le

Nom, Prénom :

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Signature :

Montant total :..... Mode de paiement :.....

L'Université de Reims Champagne-Ardenne s'engage à ce que le traitement de données personnelles soit conforme au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et à la loi du 6 janvier 1978 modifiée. Les données recueillies sont nécessaires à la gestion des inscriptions des étudiants. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des données qui vous concernent ainsi que d'un droit d'opposition et d'un droit à la limitation du traitement. Pour en savoir plus : www.univ-reims.fr/rgpd